

Appel à candidatures

Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts de France

Mise en œuvre de résidences d'artistes
au sein d'établissements de santé
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence d'artiste lancée en direction d'un ou une artiste relevant du champ des arts visuels, de l'architecture ou du patrimoine, interrogeant les notions d'évolution, de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et historiques du site.

Cette résidence se fera au bénéfice des publics et des professionnels des établissements de Villiers-Saint-Denis (Hôpital de soins médicaux et de réadaptation et accueil de jour Alzheimer) sur la période d'avril à juin 2024.

Date limite de dépôt des candidatures : 18 octobre 2023 à 23h59

Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein (par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil), pendant 8 semaines.

La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux patients, aux résidents et usagers ainsi qu'aux familles et visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne: ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et

modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

La résidence se décline en trois phases :

1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, inter-services, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent également prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible

du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

3/ Mise en partage

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, les établissements de Villiers-Saint-Denis souhaitent mettre en place une présence artistique.

Les objectifs pour les établissements de la résidence sont de :

- Redécouvrir le site, son histoire, ses essences naturelles comme une envie, une invitation au partage à travers une visite culturelle (historique et verdoyante) ;
- Développer un climat positif de culture accessible à tous publics (patients, residents, proches-aidants, professionnels et personnes extérieures) ;
- Fédérer les différentes corporations professionnelles des établissements et les usagers et préserver le devoir de mémoire autour des espaces naturels et historiques du site ;
- Offrir aux patients (hospitalisés sur du long terme) une évocation du soin vers la culture et la découverte.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste ou une artiste professionnelle dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, questionne la mise en valeur, de préservation et de transmission d'un patrimoine historique et naturel.

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre.

Éléments organisationnels et financiers

La durée de la présence artistique est de **8 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre avril à juin 2024 : (période à préciser éventuellement)

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget disponible pour cette présence artistique (salaire de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de 12 000 euros. Ce montant correspond au coût total employeur maximum (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés. Ce budget est versé directement à l'établissement sanitaire et médico-social qui accueillera la résidence par la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France. L'allocation de résidence pour l'artiste est fixée à 6 000 euros nets pour deux mois de résidence. L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement.

Une partie des frais annexes liés à la présence artistique (défraiements, déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas le midi les jours de présence, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'établissement sur accord explicite préalable, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat. Un hébergement sur site peut être proposé et pris en charge par l'établissement. Les repas peuvent être pris sur place et pris en charge.

Contexte

La Renaissance Sanitaire et son site de Villiers-Saint-Denis : une histoire à préserver et à partager.

En 1928, la France est confrontée à un important problème de santé publique : la tuberculose fait des ravages (mortalité de 140 habitants pour 100 000). Le problème est aggravé par un équipement notoirement insuffisant à Paris et en banlieue parisienne.

Almire BRETEAU, Médecin et Sénateur de la Sarthe, qui a lui-même perdu deux enfants atteints de tuberculose, se bat à la Commission de l'hygiène, de l'assurance, de l'assistance et de la prévoyance sociale du Sénat, pour une action massive des Pouvoirs Publics en direction de la santé populaire.

Il fonde **La Renaissance Sanitaire**, pour la création de sanatoriums dont l'insuffisance fait cruellement défaut, en les destinant plus particulièrement aux classes défavorisées de la région parisienne.

En 1930 Les premiers pavillons du sanatorium de Villiers Saint Denis (Aisne) ouvrent leurs portes, avec une capacité de 742 lits réservés aux hommes.

Aujourd'hui, construit en structures pavillonnaires, les établissements de Villiers-Saint-Denis disposent (pour les publics concernés par le projet) :

- Un hôpital de Soins Médicaux et de Réadaptation dispose des autorisations « S.M.R. – adultes » spécialisées en :
 - Polyvalent avec lits identifiés soins palliatifs ;
 - affections de l'appareil locomoteur ;
 - affections du système nerveux ;
 - affections cardio-vasculaires ;
 - affections de l'appareil respiratoire ;
 - affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien ;
 - affections des personnes âgées, poly-pathologiques, dépendantes ou à risque de dépendance ;

- Un Accueil de jour Alzheimer et une Plateforme d'Accompagnement et de Répit aux Aidants

Implanté sur la commune de Villiers-Saint-Denis (autrefois appelée Villiers-sur-Marne), le site dispose d'un château (qui daterait de 1670) et d'un parc arboré de 42 hectares. Une partie du site est classée et un diagnostic des arbres, arbustes et plantes du parc a mis en exergue un panel de variétés rares de végétaux.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 18 octobre 2023 à 23h59 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) à l'adresse suivante : usagers.projets.partenaires@hlrs-villiers.net et laetitia.prevost@culture.gouv.fr et contact@bip-hdf.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : Hôpital Villiers-Saint-Denis-AAC Circulations-2024

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu au mois de décembre 2023.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Aurélie SICONOLFI, adjointe DRH
- Christelle JOBERT, cadre de direction chargée des Partenariats, des Autorisations et de la Patientèle

- Gaëlle OLIVIER, psychologue

En qualité de membres invités :

- Alice Gradel, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts de France.
- Marie Andreassian, coordinatrice du B.I.P Arts & Santé Hauts de France.